



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



**CERTIFICATIONS COMPLEMENTAIRES  
OPTIONS ARTS  
SYNTHESE décembre 2013**

**QUELQUES CHIFFRES :**

**26 candidats / 4 commissions**

25 candidats du PUBLIC et 1 du PRIVE

<b>REPARTITION des 26 candidats à la certification complémentaire / option / département</b>				
Cinéma audiovisuel	10	5 AM	4 VAR	1 MONACO
Danse	1	1 AM		
Histoire de l'art	8	5 AM	3 VAR	
Théâtre	7	4 AM	2 VAR	1 MONACO
	26	15	9	2

REPARTITION	FEMME	/	HOMME
Cinéma audiovisuel	4		6
Danse			1
Histoire de l'art	5		3
Théâtre	6		1
	15		11

<b>RESULTATS des 26 candidats à la certification complémentaire / option</b>			
Cinéma audiovisuel	10	ADMIS 4	AJOURNES 6
Danse	1	ADMIS 0	AJOURNE 1
Histoire de l'art	8	ADMIS 3	AJOURNES 5
Théâtre	7	ADMIS 6	AJOURNE 1
	26	ADMIS 13	AJOURNES 13

DISCIPLINES	AGREGÉ	CERTIFIÉ	PLP
ANGLAIS	1	-	
ARTS PLASTIQUES	2	1 stag	
DOCUMENTATION	-	1	
LETTRES MODERNES	1	7	
EDUCATION MUSICALE	1	1 stag	
EDUCATION PHYSIQUE et SPORTIVE	-	1	
HISTOIRE - GEOGRAPHIE	3	3	
PHILOSOPHIE	1	-	
LETTRES HISTOIRE			1
ARTS APPLIQUÉS			2

### **NOMBRE de candidats ayant en charge un enseignement artistique de lycée**

THEATRE	CINEMA	DANSE	HISTOIRE DES ARTS
	1		

### Répartition selon tranche d'âge

Avant 30 ans	30 / 40 ans	40 / 50 ans	50 / 60 ans	Après 60 ans
1	6	14	4	1

### **LES MOTIVATIONS DES CANDIDATS :**

Les motivations sont :

- enseigner en lycée ou légitimer un enseignement en lycée :
- pérenniser un atelier artistique ou une activité artistique en collège :
- valider des expériences, des projets ou des acquis professionnels, obtenir une reconnaissance institutionnelle

Le fait qu'une expérience soit en place dans un établissement n'est cependant pas le sésame automatique qui permettra l'obtention de la certification pour le professeur qui l'anime. Il convient que le candidat ait vraiment travaillé les différents champs listés dans le texte officiel et sur lesquels le jury doit poser ses questions pour fonder son évaluation.

### **REMARQUES DU JURY :**

Sur les candidats ajournés à de précédentes sessions, trois se sont représentés. Certains, ayant travaillé leurs manques, ont obtenu leur certification en menant un véritable oral réfléchi, gérant la part d'exposé et d'entretien. Un candidat ne l'a pas plus préparé que précédemment, ce qui est incompréhensible. Il convient de rappeler que l'obtention n'est de droit après plusieurs passages.

Cette certification relève d'une motivation profonde du candidat à valider des compétences particulières qui ne relèvent pas du champ déjà évalué ou exigible pour part dans leur concours. La note de service N°2004-175 du 19-10-2004 BO N°39 du 28 octobre 2004, précise que l'objectif poursuivi par la création de cette certification complémentaire est aussi de constituer un vivier de compétences pour certains enseignements de lycée. Il est donc indispensable, au regard des champs

d'évaluation précisés dans ce même texte, de s'être véritablement penché et interrogé sur les contenus des programmes, modalités des enseignements et méthodes attendues.

Il ne s'agit pas ici de valider un transfert automatique de diplômes universitaires ou d'une simple homologation des acquis de l'expérience, mais d'une véritable projection, face aux exigences de certains dispositifs de cours, de ce que les connaissances et compétences personnelles acquises dans le domaine artistique vont permettre de travailler au sein d'une équipe pluridisciplinaire. Il faut pouvoir présenter une capacité à enseigner cette option.

Un écart se creuse par ailleurs entre les candidats qui montrent une vraie culture dans la certification demandée et ceux qui souhaitent une simple reconnaissance de projets (récents ou anciens) menés à bien.

L'accent devra encore être mis sur la nécessité d'acquérir une véritable connaissance de l'histoire, de la théorie et des genres des domaines concernés.

Si le jury comprend tout à fait que les professeurs, selon leur poste et parfois leur mobilité, n'ont pas pu mener de projets pérennes ou avoir une vraie connaissance des options enseignées en lycée, il regrette parfois l'absence de rapprochement vers les équipes des établissements proposant l'option.

Avant que de venir rechercher une certification complémentaire, le professeur ayant peu de recul face au métier d'enseignant devra s'être particulièrement informé sur ce que représente cet enseignement artistique complémentaire.

Enfin, de façon générale, le jury rappelle qu'il s'agit d'un oral, et donc que la présentation en langage soutenu, la maîtrise du temps et la bonne écoute des questions sont fondamentales.

### **Cinéma audiovisuel :**

La certification en cinéma exige des candidats une culture et/ou une pratique personnelle liée au 7<sup>ème</sup> art et à ses avatars technologiques divers.

Cette culture s'appuie autant sur une fréquentation actualisée des salles que sur la bonne connaissance des grands classiques et une lecture d'ouvrage théoriques historiques et pédagogiques.

Sans demander expressément une expérience pédagogique en la matière, elle exige aussi des candidats une réflexion sur l'enseignement de cet art adossé aux textes institutionnels, notamment les programmes d'enseignements artistiques : programme des enseignements obligatoires et de spécialité en série L, et enseignements facultatifs toutes séries.

La certification complémentaire en cinéma ne vise pas spécialement les enseignements cinéma en lycée mais atteste des compétences disciplinaires, didactiques et pédagogiques du candidat pour toutes les facettes liées à la transmission officielle de cet art en établissement scolaire, de ses patrimoines, de ses multiples techniques de créations, et de son actualité.

La solidité du dossier et la préparation à l'entretien sont des gages de réussite qui ne peuvent être évacués sous prétexte de quelque expérience, antérieure ou présente.

### **Danse :**

Le candidat doit s'appuyer sur son expérience personnelle et professionnelle pour montrer comment il construit sa démarche d'enseignement pour permettre aux élèves d'enrichir leur expérience sensible et émotionnelle grâce à cette activité.

Une réflexion sur la spécificité de l'enseignement de la danse au niveau des options dans les lycées et dans les sections littéraires doit être démontrée. Le travail en

équipe, la relation avec les partenaires doivent être perçus comme des leviers indispensables à la construction du parcours artistique des élèves.

Enfin, la maîtrise des programmes, le traitement didactique des œuvres chorégraphiques constituent des incontournables pour se présenter à cette épreuve.

### **Histoire de l'art :**

Certains candidats révèlent rapidement une difficulté à s'ouvrir aux autres disciplines. Ceux qui n'ont pas obligation disciplinaire à se confronter régulièrement avec les œuvres d'art dans les structures culturelles trahissent, par une culture trop restreinte au document, un manque de dimension émotionnelle et esthétique. Il conviendrait de ne pas risquer d'enfermer les élèves dans une lecture trop univoque de ce qu'ils étudient et dans une méthodologie, certes nécessaire, mais souvent trop froide et trop centrée sur l'analyse "historicisée" des œuvres. Il est conseillé par exemple, en histoire, d'avoir une approche plus interdisciplinaire de l'action dans le domaine artistique et de se projeter de manière plus franche dans la mise en œuvre et la coordination de projets collectifs menés à l'échelle d'un établissement.

### **Théâtre :**

Le candidat à la certification complémentaire doit posséder une véritable culture dans le domaine théâtral et attester d'une expérience significative pour se présenter à cet examen. Le goût passionné pour cet art ou la simple expérience de terrain, l'animation d'un club ou la participation à quelques stages ne sont pas suffisants. Outre une pratique théâtrale avérée en établissement et/ou à l'extérieur, des connaissances théoriques, universitaires, sont nécessaires, connaissances qu'il faut veiller à mettre à jour régulièrement. Le candidat doit également faire preuve d'un réel intérêt pour la scène contemporaine (auteurs, metteurs en scène et scénographes d'aujourd'hui) et pour l'évolution des formes théâtrales actuelles qui doivent être mises en perspective avec la tradition. La fréquentation régulière des scènes locales voire nationales -"école du spectateur"- est indispensable. Enfin, en tant que professeur de l'éducation nationale, le candidat ne peut ignorer les textes officiels qui régissent l'enseignement de cette discipline artistique.

La préparation à cet examen est un élément déterminant dans la réussite, ce qui se manifeste dans la qualité du dossier soumis au jury mais aussi dans l'aptitude du candidat à retracer son parcours, à exposer ses motivations et à répondre aux questions des examinateurs lors de l'entretien.

**J.ROUCH IA-IPR**

Présidente Commissions Arts  
Pour les rapporteurs des quatre jurys